



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 034-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2023.RRGR.56

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Vögeli (Frauenkappelen, PVL) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Zybach (Spiez, PS)
Baumann (Münsingen, UDF)
Zimmerli (Bern, PLR)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Michel (Schattenhalb, UDC)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Gasser (Ostermundigen, PVL)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : 532/2023 du 10 mai 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Point 1 : adoption sous forme de postulat
Point 2 : adoption sous forme de postulat
Point 3 : rejet

Pour décharger les écoles, renforçons la santé psychique !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'ordonner la mise en œuvre contraignante du thème de la santé psychique conformément aux plans d'études des écoles obligatoires et l'intégration obligatoire de ce thème dans la formation initiale et continue du corps enseignant de tous les niveaux ;
2. de veiller à ce que le thème de la santé psychique fasse l'objet d'une attention accrue dans les formations des écoles moyennes, des écoles professionnelles, des écoles supérieures, des hautes écoles et des hautes écoles spécialisées du canton de Berne en renforçant le diagnostic et l'intervention précoces. Dans les formations précitées, le Conseil-exécutif doit en particulier promouvoir les projets de diagnostic et d'intervention précoces en matière de santé psychique tels que l'aiguillage et le conseil à bas seuil ainsi que les discussions de cas et les supervisions pour le corps enseignant et le corps professoral ;
3. de veiller, en collaboration avec des organisations spécialisées, à ce que des périodes de cours régulières soient consacrées au thème de la santé psychique, au même titre que les services dentaires scolaires.

Développement :

La charge psychique chez les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes est précaire et pose un problème à large échelle. C'est ce que montrent le nombre élevé de cas et les délais d'attente extrêmement longs pour les consultations d'évaluation et les traitements psychiatriques et psychothérapeutiques dans tout le canton de Berne et c'est également ce qui ressort de nombreuses études. Selon le baromètre des générations 2023, seuls 19 % de la génération Z ont une vision positive ou plutôt positive de l'avenir. Une grande partie des jeunes est aujourd'hui menacée, pour le moins, de manifester des symptômes psychiques notables et selon différentes études¹ jusqu'à un tiers a des symptômes dépressifs modérés à graves. Beaucoup de ces jeunes cherchent de l'aide sur les réseaux sociaux, dont l'utilisation est montée en flèche². Le nombre d'hospitalisations pour troubles psychiques et troubles du comportement a fortement augmenté, de 26 % entre 2020 et 2021 chez les filles et sujets féminins entre 10 et 24 ans. Les troubles psychiques arrivent pour la première fois en première place des causes d'hospitalisation des enfants et des jeunes entre 10 et 24 ans³.

Parallèlement, l'étude CORABE⁴, menée dans le canton de Berne, montre que ces groupes cibles importants n'ont eux-mêmes pas assez de connaissances sur les problèmes psychiques. Une personne interrogée sur quatre ou cinq, âgée de 11 à 21 ans, ne connaît pas les offres d'aide correspondantes. De tels chiffres doivent retenir l'attention, sachant que 50 % des maladies psychiques commencent avant l'âge de 18 ans et 75 % avant 25 ans.

La question de la santé psychique devrait être abordée de manière contraignante dans les écoles obligatoires, conformément aux dispositions des plans d'études. Le corps enseignant doit donc se former sur les sujets du renforcement de la santé (psychique), du diagnostic et de l'intervention précoces. Pour ce faire, il a toutefois besoin de davantage de connaissances sur la santé psychique et sur les offres et services complémentaires, afin de pouvoir les transmettre et de détecter à temps les troubles psychiques chez les élèves et leur apporter un soutien. Le corps enseignant agirait ainsi en tant que multiplicateur. En outre, le nombre de jeunes qui nécessitent plus tard un traitement psychiatrique ou psychothérapeutique pourrait baisser sensiblement grâce au diagnostic et à l'intervention précoces.

Les écoles obligatoires et post-obligatoires sont un lieu pertinent pour la sensibilisation, car elles peuvent :

1. renforcer les compétences en matière de santé : la santé psychique exige certes de se prendre aussi soi-même en charge, mais, comme le montrent des études⁵, beaucoup de gens ne connaissent pas les bases de la santé psychique, à savoir par exemple que le sommeil régulier, le sport et les contacts sociaux contribuent à la prévention. L'apparition de dépressions (68 %) est nettement marquée par les facteurs environnementaux tout comme celle de troubles anxieux (59 %)⁶. De plus, certaines maladies psychiques sont encore fortement stigmatisées, si bien que les personnes concernées attendent (trop) longtemps avant de chercher de l'aide. Les connaissances et la sensibilisation sont des bases importantes pour une prise en charge autonome dans ce domaine également ;

¹ Secondary health impact of COVID-19 containment measures in children, adolescents, and young adults, Dratva, J., & Wieber, F. (2021), École suisse de santé publique (Swiss School of Public Health SSPH+) sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) : <https://digitalcollection.zhaw.ch/handle/11475/23489> ; Secondary mental health impact of COVID-19 containment measures in children, adolescents, and young adults, Dratva, J., Wieber, F., Klein Swormink, A., & Marti, S. (2022), École suisse de santé publique (Swiss School of Public Health SSPH+) sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

² Étude JAMES, 2020, ZHAW : <https://www.zhaw.ch/de/psychologie/forschung/medienpsychologie/mediennutzung/james/#c159101>

³ Psychische Störungen: beispielloser Anstieg der Hospitalisierungen bei den 10- bis 24-jährigen Frauen, communiqué de presse (en allemand) du 12 décembre 2022 de l'Office fédéral de la statistique (2022) : <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/23772011>

⁴ Die Corona-Pandemie wirkt nach: Psychische Probleme bei Jugendlichen nehmen nicht ab – die Mehrheit schaut sorgenvoll in die Zukunft, Voja, 2022, communiqué de presse (en allemand) : https://www.voja.ch/images/content/Medienmitteilung_30.08.2022_Corona_Studie_BE.pdf

⁵ Die Corona-Pandemie wirkt nach: Psychische Probleme bei Jugendlichen nehmen nicht ab – die Mehrheit schaut sorgenvoll in die Zukunft, Voja, 2022, communiqué de presse (en allemand) : https://www.voja.ch/images/content/Medienmitteilung_30.08.2022_Corona_Studie_BE.pdf

⁶ Cf. Zwillingsstudien (en allemand), 10.1126/science.aaa8954 : <https://dorsch.hogrefe.com/stichwort/zwillingsstudien>

2. donner un ancrage au diagnostic et à l'intervention précoces : aujourd'hui, la charge psychique ne concerne pas uniquement un groupe marginal, mais un grand nombre de jeunes. En l'intégrant dans les cours, au même titre que les services dentaires scolaires, il est possible de toucher l'ensemble des élèves de manière efficace et rentable⁷, avec un effet immédiat sur les jeunes du canton de Berne et un effet indirect sur la population, le nombre de cas ultérieurs et les coûts de la santé.

On peut constater une analogie entre la situation de la santé psychique aujourd'hui et celle de l'hygiène dentaire il y a plus de 50 ans à deux égards⁸. En effet, à l'époque les connaissances en matière de santé dentaire faisaient défaut et de nombreuses personnes étaient concernées.

L'introduction des services dentaires scolaires a permis de lutter efficacement et durablement contre ce problème. En renforçant les compétences en matière de santé psychique ainsi que le diagnostic et l'intervention précoces dans les écoles, il est donc possible d'agir de manière préventive, de renforcer à long terme la santé publique et de décharger substantiellement le système de santé, tant sur le plan des ressources en personnel que financières.

Dans leur quotidien scolaire et professionnel, le corps enseignant et le corps professoral, mais aussi les responsables d'apprentissage, sont largement confrontés au nombre croissant de jeunes souffrant de troubles psychiques. Selon une étude de la ZHAW⁹, une grande partie du personnel enseignant souhaite (par conséquent) acquérir davantage de connaissances dans le domaine de la gestion des enfants et des adolescentes et adolescents souffrant de troubles psychiques. La transmission de connaissances et l'amélioration des compétences en matière de santé peuvent y contribuer de manière décisive, à l'instar du projet-pilote déjà réalisé de discussions de cas et supervisions pour les enseignantes et enseignants de la Haute école pédagogique de Berne, en collaboration avec des pédopsychiatres et de concert avec l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP). Des offres à bas seuil, telles que des points de contact interdisciplinaires et interprofessionnels, destinées aux personnes concernées, à leurs proches et au corps enseignant, sont nécessaires. Des discussions de cas et supervisions à bas seuil doivent également être introduites pour le corps enseignant, le personnel de formation et les responsables d'apprentissage. Ainsi, le personnel enseignant et de formation sera déchargé d'une part et pourra d'autre part mieux identifier et plus tôt les troubles psychiques chez les jeunes pour les orienter ensuite vers un service approprié. Ce faisant, la chronicité pourra être évitée, avec un effet positif sur la capacité de formation et l'activité professionnelle. Cela permettra aussi de réaliser des économies sur les coûts directs et indirects élevés pour la société. Vu sous l'angle du « retour sur investissement »¹⁰, chaque franc investi dans la santé psychique des enfants et des jeunes rapporte quatre francs. Il est donc rentable de miser à large échelle sur les compétences, le diagnostic et l'intervention précoces dans les écoles obligatoires et post-obligatoires et d'atteindre un grand groupe de population.

Motivation de l'urgence : la situation est extrêmement grave dans le domaine des soins psychiques, en particulier dans celui de la psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescentes et adolescents.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-

⁷ Pyramid for an optimal mix of mental health services", Organization of Services for Mental Health: Mental Health Policy and Service Guidance Package, Organisation mondiale de la santé, 2003, Genève

⁸ Sur la situation il y a 50 ans et les conséquences : https://www.zh.ch/content/dam/zhweb/bilder-dokumente/themen/gesundheit/gesundheits-berufe/zahnarzt_zahnaerztin/schulzahnmedizin/prophylaxe_unterricht_in_der_schulzahnpflege.pdf

⁹ Psychische Belastungen von Schülerinnen und Schülern: Lehrpersonen wünschen sich Unterstützung : <https://www.zhaw.ch/de/gesundheit/forschung/forschung-news-detailansicht/event-news/psychische-belastungen-von-schuelerinnen-und-schuelern-lehrpersonen-wuenschen-sich-unterstuetzung/> (en allemand et en anglais)

¹⁰ Investing in treatment for depression and anxiety leads to fourfold return, Brunier A, 2016 : https://gesundejugendjetzt.ch/wp-content/uploads/2022/08/2016.WHO_14ROI.pdf (en anglais)

exécutif (art. 87 et art. 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC]¹¹ ; art. 12, al. 2 et art. 12a, al. 2 de la loi sur l'école obligatoire [LEO]¹² ; art. 3, 46 et 70 a, al. 2 de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone [LEHP]¹³). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Divers rapports et études montrent que la santé psychique des enfants et des jeunes en Suisse, y compris dans le canton de Berne, est menacée. Selon l'étude de l'UNICEF « Santé mentale des jeunes », un tiers des jeunes âgés de 14 à 19 ans en Suisse et au Liechtenstein rencontre des problèmes de santé mentale. Les causes de l'augmentation de ces problèmes sont complexes. On estime que les raisons sont liées tant à la société qu'à l'école. Conscient de la problématique, le Conseil-exécutif reconnaît que les membres du corps enseignant peuvent grandement contribuer à la promotion de la santé psychique des enfants et des jeunes dans le quotidien scolaire.

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ont déjà pris des mesures pour améliorer la santé psychique des jeunes et des enfants. La prévention au sens de l'amélioration des facteurs de protection, en y associant les adultes qui font partie de l'entourage des enfants et des jeunes, doit être prioritaire.

Point 1

Les plans d'études de l'école obligatoire décrivent l'école comme un lieu de vie et d'apprentissage. Le fait que les enfants et les jeunes passent une grande partie de leur temps à l'école est donc pris en compte. L'école dans sa globalité est un lieu d'apprentissage social. Les plans d'études prévoient que les compétences des élèves se développent et soient encouragées tout au long de leur scolarité. En tant que thème transversal, la santé joue un rôle crucial : les compétences liées à la santé mentale sont encouragées dans de nombreux domaines disciplinaires et sont en outre comprises dans les compétences transversales, telles que la capacité à se remettre en question, la capacité à coopérer et la capacité à gérer les conflits.

Assurer le bien-être des élèves à l'école fait déjà partie du mandat de base des enseignantes et enseignants. Aux yeux du Conseil-exécutif, la promotion de la santé, la prévention, ainsi que la détection et l'intervention précoces sont des thèmes centraux du système scolaire. Malgré la charge exceptionnellement importante des écoles, les membres du corps enseignant et des directions d'école s'engagent déjà fortement en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes. Par ailleurs, l'INC met à disposition des écoles des outils de mise en œuvre d'éducation²¹ sur la plateforme « Fächernet », à la rubrique « Bildung für nachhaltige Entwicklung ». Les membres du corps enseignant et des directions d'école ainsi que les autres personnes impliquées trouvent sur le site d'éducation²¹ des médias didactiques éprouvés, des pistes et des conseils, des informations sur les offres financières en faveur des projets d'école et de classe ou encore des offres de prestataires extrascolaires. En outre, les écoles germanophones peuvent faire appel au programme de prévention du suicide « Schau hin! » de l'Alliance bernoise contre la dépression.

La promotion de la santé est un thème que l'on retrouve dans tous les plans d'études des filières de formation proposées par la PHBern et par la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE). À cet égard, la formation des futures enseignantes et futurs enseignants se concentre sur la sensibilisation à la préservation de la santé

¹¹ Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1)

¹² Loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)

¹³ Loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LEHP, RSB 436.91)

psychique et sur les possibilités d'action en cas de pressions mentales chez les élèves. La détection et l'intervention précoces sont déjà des thèmes centraux de la formation. De plus, les bases pour une pédagogie positive et orientée sur les ressources aux fins de la promotion de la santé mentale sont intégrées dans tous les domaines d'études à la PHBern. Étant donné que les possibilités d'action des enseignantes et enseignants dans le cadre de leur mandat sont vite épuisées, il est tout particulièrement important de relever le rôle des personnes spécialisées dans le domaine de la santé mentale.

Dans la filière de formation actuelle de la PHBern pour le degré primaire, les futures enseignantes et futurs enseignants traitent entre autres le développement socio-émotionnel des élèves. Un nouveau plan d'études qui apportera une attention accrue à la gestion de la santé psychique et des pressions mentales sera introduit à l'automne 2023. La filière de formation pour le degré secondaire I comprend aussi déjà diverses offres sur la santé mentale, une spécialisation étant entre autres proposée dans le cadre des études de master. Pour ce qui est de la filière de formation pour le degré secondaire II, la promotion de la santé et la prévention sont également bien ancrées dans le cursus d'études : les problèmes rencontrés durant le développement, comme la dépression, les troubles anxieux ou alimentaires, sont abordés dans le cadre des bases relatives au développement vers l'âge adulte.

L'Institut de pédagogie curative propose aussi depuis longtemps déjà de nombreuses offres sur cette thématique. Les étudiantes et étudiants apprennent par exemple les bases de la neurologie, de la neuropsychologie, du développement neurologique, de la psychomotricité et de la psychopathologie. Les problèmes psychiques et les difficultés rencontrées en lien avec l'échec scolaire, avec les élèves présentant certaines faiblesses ou avec les élèves à haut potentiel font également partie des thèmes abordés durant la formation.

Par ailleurs, la PHBern offre un large éventail d'offres de formation continue en lien avec la promotion de la santé dans les écoles, p. ex. sur l'impact de l'utilisation des médias de formation actuels sur la santé mentale des élèves et des membres du corps enseignant (« Bildungsmedium aktuell : Mentale Gesundheit bei Lernenden und Lehrpersonen »), sur le bien-être numérique et la fatigue découlant de l'enseignement via Zoom (« Digitales Wohlbefinden und Zoom Fatigue »), sur la collaboration future avec un collège d'enseignantes et d'enseignants sain (« Mit einem gesunden Kollegium in die Zukunft »), sur les bienfaits des écoles qui encouragent l'activité physique (« Bewegungsfreudige Schule ein Profit fürs Leben ») ou encore sur la gestion de la santé en entreprise (« Betriebliches Gesundheitsmanagement »). La PHBern propose également aux enseignantes et enseignants des services et conseils en lien avec cette thématique. Les membres du corps enseignant des écoles moyennes ont par exemple la possibilité de parler de cas concrets avec une ou un spécialiste. En principe, les directions d'école sont responsables du développement du personnel et décident des formations continues que leurs enseignantes et enseignants doivent suivre et à quel moment ils doivent les suivre. Le Conseil-exécutif est prêt à étudier s'il serait pertinent d'arrêter des dispositions cantonales contraignantes pour les formations initiales et continues en matière de santé mentale, dans quelle mesure cela serait pertinent et quelle serait la fourchette des coûts.

Le Conseil-exécutif est disposé à continuer de veiller au développement de cette thématique importante et à examiner si d'autres offres seraient nécessaires et judicieuses.

Point 2

Au gymnase, la santé mentale est abordée de diverses manières (lors des semaines hors cadre, à certaines occasions comme la journée de réflexion de la PHBern sur le thème de l'apprentissage avec des limites [« Lernen mit Einschränkungen »] ou encore pendant certaines

heures de cours). Dans le quotidien scolaire, les maîtresses et maîtres de classe jouent un rôle clé dans le soutien aux élèves en situation difficile. Les écoles collaborent en outre avec des personnes et services spécialisés en psychologie tant à l'interne qu'à l'externe.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les ordonnances sur les différentes formations, qui sont soutenues par les associations professionnelles et réglementées par la Confédération, définissent les contenus de formation. Durant les cours sur la connaissance de l'entreprise, le thème de la santé mentale est abordé en fonction de chaque métier, par exemple pour les métiers de la santé ou de l'assistance. Lors des cours de culture générale, la santé mentale doit être abordée dans le cadre du sujet crucial que sont la santé et le choix de vie. Par ailleurs, toutes les écoles professionnelles ont créé des services de conseil afin de traiter dans les plus brefs délais les difficultés rencontrées par les élèves. Étant donné que les jeunes en formation professionnelle sont pour la plupart en entreprise, le champ d'action des « personnes de référence » y est couvert par les formatrices et formateurs. De plus, beaucoup d'entreprises comptent un service de gestion de la santé. Enfin, si des élèves présentent des difficultés psychiques dans l'entreprise ou à l'école, il est possible de demander le soutien de la conseillère ou du conseiller en formation ou du Case management Formation professionnelle.

Par ailleurs, le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) propose une offre à bas seuil pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Les membres du corps enseignant et des directions d'école de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II peuvent également faire appel au SPE pour des prestations de conseil et de supervision.

En cas de difficultés psychiques, l'ensemble des personnes étudiant ou travaillant dans les quatre hautes écoles bernoises ont la possibilité de demander le soutien du service de conseil des hautes écoles (une section de l'Office de l'enseignement supérieur de l'INC). Ce service propose gratuitement et de manière confidentielle des services de conseil et d'information à bas seuil relatifs à la santé mentale, mais aussi aux compétences clés pour les personnes étudiant ou travaillant dans les hautes écoles. En cas de problèmes psychiques graves, le service de conseil assure un premier tri pour diriger les personnes vers des offres adéquates de soutien et de thérapie professionnels. Si besoin, les enseignantes et enseignants des hautes écoles qui ont des questions concernant leurs étudiantes et étudiants ou les cheffes et chefs qui en ont sur leurs collaboratrices et collaborateurs (discussions de cas/supervisions) peuvent également s'adresser au service de conseil. Ce dernier collabore étroitement avec les interlocutrices et interlocuteurs et services concernés (RH, égalité des chances, mobilité, etc.) des hautes écoles et les soutient par le biais de campagnes de sensibilisation et de prévention internes aux hautes écoles. Le but est d'éviter au maximum l'interruption des études et les échecs dans les études ou les projets de recherche en raison de problèmes psychiques.

Sur ce point aussi, le Conseil-exécutif est disposé à examiner si d'autres offres seraient nécessaires et judicieuses.

Point 3

Les motionnaires demandent à ce que des périodes de cours régulières sur le thème de la santé psychique soient organisées en collaboration avec des organisations spécialisées « au même titre que les services dentaires scolaires ». Comme déjà mentionné, les écoles travaillent déjà à l'heure actuelle étroitement avec un réseau d'organisations et de services spécialisés, comme les services de conseil pour les questions en lien avec la santé, les services de formation en santé sexuelle et les centres de consultation sur les dépendances, pour traiter des thèmes en lien avec la santé et élaborer des objectifs de formation. La fondation Santé bernoise soutient les écoles et les communes dans la promotion de la santé et la prévention, également

pour ce qui est de la santé mentale. Son offre comprend des conseils et du coaching, des formations, des interventions et des séances d'information sur ce thème. Parmi les autres organisations et institutions auxquelles les écoles peuvent demander du soutien, on trouve la fondation éducation21, dont fait partie le réseau d'écoles21, la fondation suisse pour la santé RADIX et l'Alliance bernoise contre la dépression. Les écoles moyennes font également appel aux réseaux existants. En outre, la collaboration avec la PHBern dans le cadre de la formation continue reste centrale (p. ex. la journée de réflexion sur le thème de l'apprentissage avec des limites [« Lernen mit Einschränkungen »]) pour pouvoir réagir à chaque besoin en matière de soutien. Le Conseil-exécutif n'estime pas que d'autres mesures soient nécessaires concernant ce point-là.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif est prêt à adopter les points 1 et 2 de la motion sous forme de postulat et recommande de rejeter le point 3.

Destinataire

– Grand Conseil